

L'an deux mil vingt et un, le QUATORZE AVRIL à 10 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Etaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / G. RATAJEZAK – ADJOINTS - JJ. VATON / M. HOFFMANN (jusqu'à 12 h 05) / P. RELING / L. CLEMENSON / O. ROYER / M. HOFFART / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUALERIDON – Conseillers Municipaux

Excusés représentés : S. KLYZ par JJ. VATON / M. HOFFMANN (à partir de 12 h 05) par G. PAQUIN / M. SANCHEZ par G. RATAJEZAK / M. CLAUZEL par M. HOFFART / E. BRUN par G. CLEMENSON / E. MARRACHE par M. QUESTA / S. ORIVELLE par L. CLEMENSON / E. COUPET par P. RELING / R. CASTEL par C. MAFFRE / R. VIARD par T. VERMEILLE

Secrétaire de séance : Lydia CLEMENSON

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 10 h 04.

M. Le Maire évoque en préambule la raison pour laquelle le Conseil Municipal du 1^{er} avril 2021 est annulé et reprogrammé le mercredi 14 avril 2021. En effet, lors de la séance du 1^{er} avril, un incident technique n'a pas permis au public de suivre les débats sur la page Facebook de la Ville.

Sur les conseils de la préfecture, la majorité a décidé de reprendre en totalité cette séance.

Il précise que depuis, la technique a été renforcée avec un abonnement à un service de visioconférence.

Mme MAFFRE intervient en évoquant l'horaire de cette séance et rappelle que pour ceux qui travaillent, il est difficile de suivre une séance le matin. Elle demande également à ce qu'il y ait des débats lors des séances de Conseil Municipal, que ce soit avec les élus de l'opposition mais aussi les élus de la majorité.

M. Le Maire répond que la séance du 1^{er} avril 2021, annulée, a duré plus de 3 h, et affirme que cela prouve que des débats existent.

1° - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Lydia CLEMENSON en qualité de secrétaire de séance.

2° - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 JANVIER 2021

Il est demandé d'apporter des rectifications au compte-rendu du 28 janvier 2021 :

- Page 3, point n°4 : CCPRO – Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, il manque à la fin du point 4 : « le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport. »
- Page 7, point n° 15 Mme BUCHET souhaite corriger ses propos. Il fallait lire : « Mme BUCHET demande si la FFCT a fait une demande de sponsors ».

Approuvé à l'unanimité.

3° - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS DE POUVOIR :

M. RUCHON souhaite une précision concernant le marché de substitution lancé pour la rénovation de l'école Dr BOUCHER. Il demande la raison pour laquelle la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre qui a repris la totalité de l'ensemble du programme de l'école Dr BOUCHER n'a pas tout intégré au nouveau marché et fait l'objet d'avenant.

M. Le Maire répond que pour ce qui concerne l'isolation intérieure, il a fallu tout d'abord ausculter ce qui avait été réalisé et se rendre compte ensuite des malfaçons.

M. HUREL précise que l'isolation côté Nord du bâtiment avait été faite mais mal réalisée. La Mairie a fait appel à un Huissier qui a constaté les vices. Pour garder la performance énergétique, la démolition de l'isolation, qui n'était pas prévue, était nécessaire et de ce fait a occasionné un surcoût.

M. RUCHON avait cru comprendre lors des précédents Conseils Municipaux, que la nouvelle maîtrise d'œuvre travaillait sur le diagnostic de ce qu'il y avait à réaliser et il se souvient avoir demandé si des avenants seraient rajoutés.

M. HUREL explique que c'est le risque des marchés. Il souligne que même lorsque tout est prévu, il existe toujours un risque d'imprévu.

M. RUCHON indique qu'il ne souhaite pas polémiquer.

M. Le Maire lui répond que c'est un chantier très complexe et qu'il conviendra de faire le compte des avenants par la suite. Il ajoute également qu'il n'existe pas de marché de ce montant sans avenant.

M. RUCHON précise qu'il appartient à tous les élus du Conseil Municipal de veiller à ce que les fonds publics soient correctement utilisés.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions n° 2021.D.001, n° 2021.D.002, n° 2021.D.003 prises par M. le Maire en vertu de ses délégations de pouvoir.

4° - MODALITES D'ORGANISATION DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFERENCE

Mme MAFFRE intervient sur le fait qu'à l'instant, elle a souhaité prendre la parole pour poser une question sur le point précédent. Elle souligne que visiblement personne ne l'a pas entendue ce qui prouve, à son sens, les limites de la visioconférence, sans remettre en cause les fonctionnaires qui s'en occupent. Elle pense qu'un débat d'orientation budgétaire, qui est le Conseil Municipal de l'année, aurait mérité une séance en présentiel comme cela se fait dans 95 % des communes et que la salle polyvalente est suffisamment grande pour le permettre. Elle ajoute que c'est dommageable.

M. QUESTA répond qu'à présent, ces questions seront évoquées en questions diverses en fin de Conseil Municipal.

M. RUCHON profite de l'occasion pour solliciter la tenue des assemblées en fin d'après-midi afin que les élus qui travaillent puissent y participer. Il évoque que les débats sont déjà compliqués en visioconférence et pense qu'il ne faut pas rajouter plus de complexité en faisant en sorte que les élus municipaux ne puissent pas y assister. Il précise que tous sont conscients de la présence de certains fonctionnaires aux assemblées, et qu'il est certain que ces derniers comprennent l'intérêt de la tenue des séances en soirée. Il demande au Maire de ne pas décourager les bonnes volontés au risque d'entacher le débat démocratique.

Mme BUCHET rappelle la loi 2020.13.79, elle cite le 1^{er} alinéa de l'article 6 qui précise que le Maire peut décider de réunir l'organe délibérant en tout lieu si les conditions de sécurité sont réunies ce qui s'est fait au mois de juillet dans l'espace Pierre PETIT et ajoute qu'il n'y a pas que la visioconférence qui soit une possibilité en cette période de crise sanitaire.

M. QUESTA explique les raisons de l'horaire de la séance de ce jour, il informe qu'une délibération doit en effet être transmise dans les meilleurs délais au centre de gestion.

Approuvé par 21 voix pour, 8 contre (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD)

5° - PERSONNEL COMMUNAL – ASSURANCE STATUTAIRE

Pas de question, ni intervention, approuvé à l'unanimité.

6° - PLU – AVIS SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CCPRO

Pas de question, ni intervention, s'oppose à l'unanimité.

7° - CCPRO – CONVENTION LOGICIEL CARTADS

Pas de question, ni intervention, approuvé à l'unanimité.

8° - COMPTE DE GESTION 2020

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

9° - COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL 2020

Pas de question, ni intervention, approuvé par 20 voix pour, 8 abstentions (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD)

10° - BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2020

Pas de question, ni intervention, approuvé par 21 voix pour, 8 contre (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD)

11° - BUDGET DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES 2020

Pas de question, ni intervention, prend acte de la présentation du bilan des transactions immobilières 2020.

12° - DOB

M. VERMEILLE intervient sur la situation financière de la commune, il affirme qu'il y a 1 an de décalage et que les montants de 2020 viendront en fin d'année 2021. Il exprime que ce qui est inquiétant depuis 2019, à son sens, c'est qu'il y a une inversion. Il précise qu'avant 2019 les dépenses étaient inférieures aux recettes, or depuis 2019, l'inverse se produit, les dépenses sont supérieures aux recettes.

Mme MAFFRE approuve l'intervention de M. VERMEILLE en précisant qu'elle est en accord avec son interprétation, elle souhaite cependant ajouter que cet écart allait se creuser, que les dépenses en fonctionnement augmentent très sérieusement et que cela risque de mettre en péril l'équilibre entre fonctionnement et investissement. Elle cite les charges de personnel qui sont à plus de 3 000 000 €.

M. RUCHON rebondit sur les propos de Mme MAFFRE concernant la masse salariale et invite les élus à prendre connaissance d'un document établi par le ministère de la cohésion des territoires qui donne le chiffre 2019 des collectivités concernant les effectifs. Il informe qu'une commune 3 500 à 5 000 habitants compte 12.7 agents pour 1 000 habitants soit 69 agents pour 5 000 habitants, que pour une commune de 10 000 habitants il faut compter 14.5 agents pour 1 000 habitants. Il complète en précisant que cela ferait un maximum de 80 agents pour une commune de 10 000 habitants. M. RUCHON poursuit en rappelant que Jonquières compte 100 agents, que cela représente 61 % du budget de fonctionnement. Il pense qu'il va falloir dans l'avenir, trouver la solution pour réduire les effectifs en apportant les mêmes services, sachant que de nombreuses compétences sont parties de la collectivité à l'intercommunalité.

M. BRUNET répond tout d'abord sur la situation financière de la commune en 2019. Il explique que les recettes étaient de 909 € par habitant et les dépenses de 916 € par habitant, les dépenses étaient

effectivement supérieures aux recettes en 2019. Il précise à M. VERMEILLE que la trésorerie d'Orange a déjà donné le rapport pour l'année 2020. Il informe que ce rapport fait apparaître pour 2020 que les recettes réelles de fonctionnement sont de 863 € par habitant et les dépenses de 805 € par habitant. Il souhaite rassurer par rapport à ce qui a été dit précédemment, en 2020 les recettes sont supérieures aux dépenses. Il précise que cela s'explique par la baisse de toutes les dépenses globales de fonctionnement de 7.8 % même les charges de personnel.

A son sens, la situation ne se dégrade donc pas, la courbe qui augmentait depuis 2014 est en passe de descendre.

Mme. MAFFRE interpelle M. BRUNET en demandant si ce sera le cas pour l'année 2021. Elle pense qu'il y a une légère amélioration mais que sur plusieurs années, l'écart va se creuser et elle rajoute qu'avec ce qui est prévu pour 2021 cela va se creuser davantage.

M. BRUNET répond que si la Commune prévoit des dépenses de fonctionnement plus élevées c'est parce que les recettes de fonctionnement seront plus élevées en 2021. Il explique qu'il n'est, en effet, pas possible d'avoir un budget où les dépenses sont supérieures aux recettes puisque c'est interdit. Il informe que si un budget est élaboré avec des dépenses supérieures à l'année précédente c'est simplement parce que les recettes supplémentaires le permettent.

M. VERMEILLE demande quelles sont les recettes supplémentaires.

M. BRUNET rappelle une nouvelle fois que si les dépenses de fonctionnement augmentent c'est parce que les recettes de fonctionnement augmentent aussi.

Mme MAFFRE intervient en évoquant le fait que si les dépenses augmentent et que les recettes restent stables l'excédent va se réduire et conduire à une diminution de l'investissement, puisqu'elle précise qu'en effet, la partie excédent de fonctionnement peut être basculée en investissement.

M. BRUNET acquiesce en expliquant qu'il s'agit de l'épargne brute, ce qui permet d'avoir une capacité d'autofinancement nette. Il ajoute qu'il convient d'être constamment vigilant pour ce qui concerne les dépenses et d'éviter tout gaspillage.

Mme SCIACQUA souhaite parler des choix de la Municipalité comme la création de la médiathèque ou, lors du précédent mandat, de la création d'une salle des fêtes. Elle évoque l'évolution démographique de la commune mais pense qu'il faut une étude plus approfondie sur la typologie de la population. Elle explique que cela permettrait de savoir s'il faut augmenter les charges de fonctionnement ou vers quel investissement s'orienter. Elle regrette qu'il n'y ait pas d'étude de population et pose la question aux élus de la majorité pour savoir comment sont faits les choix.

Elle évoque le fait que les Jonquiérois ne restent pas sur Jonquières, une classe va d'ailleurs fermer. Elle parle également des problèmes de sécurité dans certains quartiers.

M. BRUNET répond qu'il ne peut pas revenir sur des projets décidés lors des mandats précédents et si cela répondait ou pas aux besoins des jonquiérois. Par ailleurs, il rappelle qu'en tant qu'adjoint aux finances, il est très vigilant quant aux dépenses et demande à son équipe de l'être également.

A présent, il souhaite maintenant répondre à M. RUCHON au sujet du nombre important de personnel de la mairie de Jonquières. Il précise que 35 % du personnel concerne l'animation et 36 % le personnel technique. Il s'agit de personnel affecté à des services qui permettent de répondre aux besoins des jonquiérois comme la cantine, le service périscolaire, le centre de loisirs, la crèche. Il complète en disant qu'il est possible de sous-traiter mais les dépenses seraient égales. Il précise qu'il y a une forte demande puisqu'il y a aussi beaucoup d'enfants.



M. RUCHON intervient en disant que la Commune dépense beaucoup en fonctionnement, que des besoins sont créés, que la population augmente, mais qu'aucune richesse supplémentaire n'est créée. Il pense soit que la Commune apporte trop de services, soit qu'il faut trouver une solution pour faire rentrer de la trésorerie.

M. RELING intervient en demandant à M. RUCHON quel service il souhaite fermer.

M. RUCHON dit qu'il ne parle pas de fermer un service mais il pense que les besoins ont été créés en amenant de nouvelles populations alors qu'aucune richesse supplémentaire n'est produite.

M. BRUNET souhaite éclaircir les propos en évoquant les recettes de fonctionnement de la Commune transmises par la trésorerie, elles sont essentiellement issues des produits de la fiscalité : taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, ...qui représentent 62 % des recettes et entre 24 et 28 % pour les recettes issues des dotations de fonctionnement, des produits financiers, des produits exceptionnels qui sont stables depuis 2016 mais qui suivent l'évolution de la population en légère croissance.

Il explique que la différence avec d'autres communes c'est la contribution fiscale des entreprises, moindre à Jonquières, mais qui a été évoqué avec la CCPRO et notamment avec la Grange Blanche 3 qui sera la possibilité d'augmenter la capacité financière.

Pour l'Adjoint aux Finances, il faut bien contrôler les dépenses de fonctionnement et éviter les gaspillages mais aussi répondre aux besoins des jonquiérois pour ce qui concerne le centre de loisirs, les services périscolaires, la crèche, l'éducation, le sport et également gérer les travaux. Il rassure l'assemblée en expliquant que les dépenses et le budget sont bien contrôlés.

M. VERMEILLE dit qu'il n'est pas convaincu, la masse salariale a augmenté de 440 000 € en 5 ans, 55 % soit 1.2 million d'euros en 8 ans. Il ne pense pas que les recettes aient augmenté d'autant et trouve cela très inquiétant. Il précise que la bibliothèque est un beau projet mais il conteste le fait que la Commune ait embauché 2 personnes pour la bibliothèque parce qu'elle n'avait pas les moyens. Il évoque le fait que des recrutements vont être effectués dans un futur plus ou moins proche comme évoqué lors d'une commission culture. Il ajoute que 4 personnes pour une médiathèque, c'est beaucoup. Pour lui, une commune doit vivre avec ses moyens et non au-dessus de ses moyens.

Par ailleurs, il réagit aux propos de M. BRUNET et souligne que la population a augmenté de 1 124 habitants sur 10 ans et pense que pour Jonquières c'est démesuré, sans richesse supplémentaire. Il complète en disant que la richesse il faut la créer en travaillant sur le développement économique, ce qu'il dénonce depuis 10 ans. Pour lui, un gros travail a été fait sur le développement de la population mais aucun sur le développement économique.

M. HOFFMANN interrompt les débats, il doit quitter la séance et donne son pouvoir à Mme PAQUIN.

Mme MAFFRE souhaite à son tour intervenir en évoquant le fait que si les recettes sont stables et que les dépenses augmentent, l'écart va se creuser inexorablement.

Concernant la médiathèque, elle approuve le fait que c'est un projet voté unanimement, mais que cela pose question. Elle évoque le fait que ce n'est effectivement pas seulement un lieu où on distribue des livres mais un lieu de lien social, un lieu multiculturel, lieu d'attractivité où plusieurs types d'art sont développés.

Elle insiste sur la méthode et non sur le fond. Elle pense que c'est un projet qui doit se construire dans le temps, se construire financièrement avec la personne de la bibliothèque départementale qui peut accompagner la commune. Elle indique que la Municipalité a voulu aller trop vite et elle rejoint l'avis

de M. VERMEILLE sur le fait qu'il y a déjà deux personnes à la bibliothèque. Elle souligne que son groupe s'était prononcé pour l'embauche d'une bibliothécaire, car, elle précise que cela permet d'obtenir des subventions non négligeables. Elle complète ses propos en rappelant que la bibliothèque de Jonquières a 70 ans avec de nombreux bénévoles qui avaient envie de travailler et que cela continue. Elle pense que ce qu'il s'est passé n'était pas la bonne méthode, qu'il fallait prendre le temps, puisqu'un mandat dure 6 ans. A son sens, il fallait ménager les bénévoles et continuer de les impliquer. Elle regrette qu'il n'y ait quasiment plus de bénévoles à la bibliothèque mis à part les nouveaux. Elle ne conteste pas que les professionnels sont nécessaires mais qu'il fallait s'appuyer sur l'expertise des bénévoles.

Mme MAFFRE souligne qu'à ce jour, il y a déjà deux bibliothécaires et elle invite M. BRUNET à modérer l'enthousiasme de la bibliothécaire parce qu'elle affirme que la Commune n'a pas les moyens d'embaucher deux autres personnes ni pour l'achat d'équipements supplémentaires comme 30 000 € pour le mobilier, 12 000 € pour les livres et des frais d'études.

Elle exprime son souhait de prendre du temps afin de construire un projet et de le chiffrer sur la totalité du mandat. Elle ajoute qu'elle rejoint M. RUCHON sur le fait qu'il faut des recettes supplémentaires, qu'il va falloir compter sur la CCPRO pour le développement économique et qu'il va falloir se mettre à travailler ensemble. Elle pense qu'il n'y a pas que la Grange Blanche pour ce qui concerne le développement économique mais aussi le tourisme qu'il faut également travailler ensemble.

Elle termine en rappelant qu'il faut travailler et réfléchir tous ensemble que ce soit au sein de l'équipe municipale mais aussi avec l'intercommunalité.

M. BRUNET rappelle que le projet de la bibliothèque est un projet élaboré depuis des années qui est en train d'être réalisé. Il rappelle d'une manière claire que c'est un projet réalisé avec les moyens de la Commune et pas au-dessus de ses moyens. Il affirme que ce n'est pas la bibliothèque qui va couler Jonquières financièrement.

Il souhaite rectifier ce qui pense ne pas être juste en précisant qu'il n'y a pas eu d'embauche supplémentaire au sein de la bibliothèque puisqu'il s'agit d'un réajustement suite au départ d'une personne vers un autre service. En effet, il explique que ce n'est pas une personne qui vient augmenter les effectifs mais une personne qui n'a pas été remplacée ailleurs.

Il finit par stipuler que la Commune gère les dépenses de fonctionnement pour avoir une épargne brute conséquente et donc un investissement conséquent. Enfin, selon les résultats de la trésorerie, il répète que les dépenses sont inférieures aux recettes de fonctionnement pour 2020.

Mme BUCHET souhaite intervenir en faisant une remarque puisqu'elle fait partie de la commission culture communication avec Mme MICHELS de la liste de T. VERMEILLE. Elle précise qu'elles ont approuvé le projet médiathèque et que l'idée n'est pas d'opposer les bénévoles aux salariés contrairement à ce qui est affirmé sur les réseaux sociaux. Pour précisions également, suite aux commentaires désagréables sur les réseaux, elle souligne, après confirmation auprès de la bibliothécaire, que les subventions sont dégressives et précise qu'à la fin des 3 années la prise en charge sera totale pour la commune.

Mme SCIACQUA souhaite à présent évoquer les tarifs de la piscine et demande quand un projet pour solliciter les villages voisins sera envisagé pour trouver un vrai développement à ce lieu qui est bientôt unique dans le département. Elle pense qu'augmenter les tarifs à très court terme c'est diminuer la

fréquentation. Il y a une fédération nationale de natation très active et elle suggère qu'il y a peut-être des soutiens à trouver.

M. QUESTA intervient à ce sujet en interpellant M. VERMEILLE, qui avait déjà proposé précédemment à ce que la piscine soit intercommunale et prise en charge par la CCPRO.

M. VERMEILLE répond, que c'est une solution et qu'il l'évoquera. Il pense, en effet, qu'il reste seulement deux piscines au sein de la CCPRO et il considère que pour une Commune comme Jonquières une piscine municipale est très coûteuse. Il rejoint les propos de Mme SCIACQUA sur le fait que la piscine est essentielle pour le bien vivre ensemble à Jonquières et le lien social et pense qu'il ne faut pas prendre le risque de la fermer par manque d'entretien. Il affirme que la remettre à niveau nécessite un gros budget et confirme qu'une des pistes à travailler est un transfert à l'intercommunalité de ce bien qu'il va travailler.

Mme MAFFRE ajoute que la compétence sport et culture était par le passé une compétence de l'intercommunalité, elle a été supprimée mais la compétence tourisme existe et au travers de cette compétence, elle considère qu'il y a peut-être quelque chose à faire.

M. BRUNET compte sur M. VERMEILLE pour que la piscine soit prise en charge par l'intercommunalité puisque la charge financière concernant l'entretien est importante.

Au sujet de la suggestion de Mme SCIACQUA, M. RELING souhaite répondre puisqu'il est très proche du comité et de la fédération de triathlon mais aussi de la fédération de natation et précise que les fédérations n'ont pas de budget pour des piscines municipales à part certaines communes comme Marseille, Montpellier.

Il précise que les projets sportifs sont du ressort des territoires et non des fédérations.

M. CLEMENSON évoque à son tour la compétence tourisme au sein de la CCPRO et rappelle qu'en son temps la moindre subvention avait toujours été refusée par le Président. Pour ce qui concerne la piscine il rappelle que cela avait déjà été évoqué mais que ça n'avait pas abouti. Il précise que depuis plusieurs années il y travaille et souligne que si l'intercommunalité adopte ce projet, ce serait la solution. Il continue en détaillant que la piscine est vieillissante mais qu'elle est encore utilisable sans problème, qu'elle n'est pas obsolète, qu'elle mériterait un rafraîchissement.

Pour lui, socialement, c'est un vrai plus.

M. RELING met l'accent sur le fait que la piscine permet aussi de sauver des vies, puisque les techniciens maîtres-nageurs donnent des cours de natation aux enfants.

Mme MAFFRE rappelle que c'est un beau projet, qu'effectivement le Président de la CCPRO avait refusé mais elle considère qu'il faut insister et renouveler la demande pour les jonquiérois mais aussi pour les touristes et les commerces. Elle réaffirme que pour des dossiers pour la Commune, il est essentiel de travailler ensemble.

M. RUCHON regrette que la majorité ait une vision étroite de la Communauté de Communes, il a le sentiment que la Commune transfère à la CCPRO certaines compétences uniquement lorsqu'elle ne peut plus les assumer et pense qu'il faudrait sortir de ce carcan.

Mme FLEURY répond que cela fait 30 ans que cela est demandé à la CCPRO et elle ajoute que la piscine pourrait servir aux scolaires jonquiérois et des alentours.

M. CLEMENSON confirme que cela fait des années que la Commune demande à l'intercommunalité de prendre en charge la piscine mais que le Président rejette systématiquement les demandes de

Jonquières alors que la commission culture de la CCPRO avait approuvé. Il précise que Mme MAFFRE peut en témoigner. Il demande au vice-président de la CCPRO de travailler le sujet.

M. RUCHON comprend les différends politiques mais considère que cela prouve que la Commune n'a pas la capacité ni les moyens d'entretenir les structures qui existent déjà. Il donne l'exemple de l'école où il a fallu faire de gros travaux de réhabilitation qu'il va falloir rembourser sur des années. Il pense que c'est dommage d'attendre que ce soit en mauvais état pour transférer le bien à la CCPRO.

Mme SCIACQUA évoque le sujet des investissements et demande ce qui va être fait pour l'emploi. Elle évoque la fibre qui a été développée, mais elle demande pourquoi sur les investissements il n'y a rien sur l'emploi.

Pour répondre, M. BRUNET évoque la Grange Blanche dont la compétence est à l'intercommunalité. Il explique que la Commune y travaille également comme cela a été fait récemment avec une société qui voulait s'implanter sur Jonquières. Il indique que lorsqu'il y a des demandes de différentes entreprises, la Commune fait tout ce qui lui est possible pour faire avancer les dossiers.

M. VERMEILLE intervient à son tour sur ce même sujet en évoquant le passé concernant la Grange Blanche et regrette la mauvaise entente entre les maires des communes de Jonquières et Courthézon. Il affirme que cela a freiné l'avancée de la Grange Blanche sur Jonquières. Aujourd'hui, la Grange Blanche 2 sur Courthézon se termine alors que la Grange Blanche 3 sur Jonquières n'a pas commencé.

Il poursuit en disant qu'à la CCPRO, c'est un dossier important, qui est actuellement travaillé puisque cela fait des richesses pour l'intercommunalité et que cela permet de gérer le budget de fonctionnement.

Il informe qu'un autre projet de Grange Blanche se construit actuellement sur Courthézon pour apporter plus d'entreprises.

M. BRUNET interpelle M. VERMEILLE, qui est vice-président de la CCPRO, au sujet de la Via Venaissia sur le fait qu'il pense qu'il est temps que se termine le tronçon de Jonquières à Orange. Il considère que c'est un atout pour le développement touristique.

M. VERMEILLE précise que le dossier est en cours mais qu'il concerne de nombreux partenaires, il informe qu'il va aboutir prochainement.

M. Le Maire intervient au sujet de la Grange Blanche. Il rappelle que c'est Jonquières qui a voulu la création de la Grange Blanche et non Courthézon et que cela date du début des années 1990 bien avant l'intercommunalité. Il précise que jusqu'à ce que la compétence soit intercommunale, c'était les 2 communes qui s'occupaient des zones, c'est pour cela que Courthézon a commencé. Il explique qu'il y a eu ensuite le changement du POS au PLU ce qui a pris 5 ou 6 ans. Il affirme que c'est la seule raison pour laquelle Jonquières a mis du temps à faire la Grange Blanche et non parce que lui-même n'a pas voulu, bien au contraire. Il tient à remettre les choses à leur juste place et confirme qu'il est favorable au développement de l'intercommunalité.

Mme MAFFRE ajoute qu'elle préfère que la Grange Blanche 3 soit encore en réflexion. Elle souhaite éviter que la nouvelle zone soit identique à la Grange Blanche 2 et qu'il ne faut plus de plateformes logistiques polluantes à tout point de vue. Elle demande à être sélectif quant aux entreprises qui peuvent s'installer.

M. BRUNET souhaite conclure le Rapport d'Orientation Budgétaire en faisant les rappels suivants :

- la situation financière de Jonquières est sous contrôle,
- la masse salariale est importante parce que la Commune offre des services
- le projet bibliothèque continue, la réalisation sera à la hauteur des moyens de la Commune

Mme MAFFRE demande expressément d'évoquer les subventions aux associations.

M. BRUNET répond que les subventions ont déjà été évoquées lors de la commission des finances. Il rappelle que les explications concernant les critères d'attribution des subventions ont été apportées. Il souligne que les critères retenus ont conduit à réduire au minima les subventions sans pénaliser les associations.

Mme MAFFRE, affirme que son groupe souhaitait discuter des subventions avant de voter.

M. Le Maire répond que les réponses ont été données par l'Adjoint aux Finances.

Approuvé par 21 voix pour, 8 contre (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD)

12° - QUESTIONS DIVERSES

Mme SCIAQUA souhaite revenir sur les séances en visioconférence, elle pense que c'est un moyen moderne, mais elle souhaite que les échanges soient plus courtois et apaisés.

Par ailleurs, elle évoque le fait qu'elle n'ait pas reçu les convocations des commissions qui sont souvent évoqués en Conseil Municipal. Elle demande à ce qu'elle soit contactée lorsqu'elle ne confirme pas sa présence.

M. QUESTA et M le Maire l'informent que la Directrice Générale des Services prend note de sa demande et que le nécessaire sera fait.

M. Le Maire profite de l'occasion pour remercier M. HUREL de sa présence malgré son arrêt maladie et souligne que cela prouve la mobilisation du personnel municipal injustement critiqué.

Mme FLEURY souhaite intervenir sur les propos de Mme SCIAQUA qui évoquait précédemment que les Jonquiérois partaient de la Commune entraînant la fermeture de classe. Elle précise qu'il y a moins d'enfants, c'est la raison pour laquelle une classe ferme.

M. Le Maire se félicite que Jonquières soit une Commune dynamique.

Mme FLEURY explique que les naissances augmentent, mais que cela se verra dans 2 ans dans les écoles.

M. RELING précise que c'est justement parce que les gens sont bien à Jonquières et qu'ils restent qu'il n'y a pas de nouvelles naissances importantes.

Mme SCIAQUA demande alors la raison pour laquelle il y a de nombreuses ventes dans les lotissements.

Mme FLEURY et M. Le Maire répondent que dès lors qu'un bien est en vente, il trouve aussitôt un acquéreur.

M. RATAJEZAK prend la parole pour évoquer un article du Vaucluse matin en s'adressant au Conseil Municipal au nom de la majorité et réfute ce qui a été relaté dans l'article : à savoir que M. Le Maire prend seuls toutes les décisions. Il précise que cela est erroné. En effet, toutes les décisions sont

présentées à la fois, en conseil d'adjoints, qui se tient de manière hebdomadaire et aussi en réunions de majorité qui sont mensuelles et en visioconférence.

M. RATAJEZAK ajoute, concernant les propos sur la visioconférence, que cela aussi n'est pas une décision du Maire mais relève de la crise sanitaire actuelle qui n'épargne pas notre département et notre commune. Les élus de la majorité préfèrent préserver la santé des élus mais aussi du public qui, cependant, peut suivre les débats. Il précise que la visioconférence permet, contrairement à ce qu'affirme certains élus de l'opposition, les échanges et les débats. Il confirme que les prises de paroles dépassent largement le temps imparti décidé au travers du règlement intérieur. Il rajoute que l'intention des élus de l'opposition n'est pas de faire ressortir l'envie de construire des projets pour la Commune mais d'alimenter des débats stériles lors des commissions, des conseils municipaux ou sur les réseaux sociaux.

Il conclut en évoquant que la majorité souhaite avancer dans les projets pour la Commune avec ou sans les élus de l'opposition.

M. VERMEILLE se révolte des propos de M. RATAJEZAK qui sont, à son sens, des propos de dictateur et ne souhaite pas en dire plus.

M. Le Maire remercie l'intervention de M. RATAJEZAK

Mme Lydia CLEMENSON intervient à son tour en s'adressant tout particulièrement à Mme MAFFRE et M. VERMEILLE pour une mise au point quant aux propos diffusés sur les réseaux sociaux notamment sur le fait que les « nouveaux élus » ne prennent aucune décision et sont traités de différents noms d'animaux de façon désobligeantes. Elle affirme que les nouveaux élus sont bien présents. Elle refuse d'entendre tous ces termes d'animaux à leur endroit et conteste vivement le fait qu'il est suggéré de trouver des intérêts à être avec M. Le Maire, sous-entendus des intérêts financiers. Elle ne veut pas être associée à ce genre de propos et garantit une bonne fois pour toutes que M. Le Maire ne prend pas les décisions tout seul. Elle affirme que les élus de la majorité ont choisi d'être sur la liste de Louis BISCARRAT et qu'ils l'assumeront jusqu'au bout. Elle demande à ce que tous les élus de la Majorité soient respectés pour qu'à leur tour ils puissent respecter les élus de l'opposition.

M. le Maire remercie également Mme CLEMENSON pour ses propos qui complètent ceux de M. RATAJEZAK. Il remercie chaleureusement les élus de la Majorité pour le soutien qu'ils lui apportent et précise qu'il y est très sensible.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance à 13 h 15.

Fait en Mairie de JONQUIERES,
Le 28 Mai 2021,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



La Secrétaire de Séance,
Lydia CLEMENSON

